

postscriptum

Bulletin du Parti socialiste genevois – Parution bimensuelle – www.ps-ge.ch – Tél. 022 338 20 70

Rassemblement du 28 mars

**Rassemblement du 28 mars 2009
en soutien à Marisa Pralong et
pour la liberté syndicale. Allocution
de Nicole Valiquier, représentante
du PSG au comité de soutien.**

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour manifester notre solidarité avec Marisa Pralong. Sa réintégration est une exigence que nous sommes nombreuses et nombreux à appuyer, non seulement dans nos organisations syndicales et politiques respectives, mais en notre qualité de citoyennes et citoyens, puisque plus de 5'000 personnes ont déjà signé une pétition en faveur de Marisa et du respect des droits syndicaux.

Il faut rappeler haut et fort, par un engagement sans faille et sans compromis, que la liberté syndicale est un droit fondamental et que le licenciement de Marisa est une violation très claire de ce droit fondamental. Nous devons nous battre pour garantir le respect des droits syndicaux selon les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme, et exiger l'application de la Convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la Convention n° 98 de l'OIT concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective. Le Parti socialiste demande donc la reprise des négociations avec le syndicat tant pour la réintégration de Marisa que pour l'instauration d'une commission du personnel à Manor.

Marisa, faut-il le rappeler, a été licenciée pour avoir témoigné des conditions de travail des salariées et salariés du secteur de la vente lors des nocturnes de fin d'année. Comment ne pas faire un lien avec le projet de la droite visant à modifier la Loi sur les heures de fermeture des magasins (LHFM) et qui vise à donner la possibilité d'ouvrir les commerces du lundi au vendredi jusqu'à 20 heures et le samedi jusqu'à 19h, ainsi que quatre dimanches par année ? Les exigences à l'égard des vendeuses, notam-

ment en terme de flexibilité, se sont accrues et celles-ci doivent de plus en plus accepter des temps partiels. Le fait que les horaires ne sont souvent pas connus dans les délais légaux imposés, amène les salarié-e-s du secteur de la vente à travailler dans des conditions proches du travail sur appel. Pour les Socialistes, cette précarisation est inacceptable et fragilise encore plus un secteur à majorité féminin. Alors plutôt que de voir dans ce projet, comme la droite, l'opportunité de participer à l'animation de la ville, le Parti socialiste dénonce la politique spéculative de la droite qui a entraîné un prix au m² au centre ville exorbitant comme à la rue du Rhône F 7'310 par année et qui fait que les petits commerces disparaissent, tout comme les cafés - le Corso, le Cristallina Café - et les cinémas, - l'Hollywood, l'ABC -, au profit des bijouteries de luxe et des activités tertiaires et, en un mot, que le centre-ville se désertifie ! L'enjeu est un enjeu de qualité de vie.

Le Parti socialiste, avec les organisations syndicales et de gauche, continuera donc à défendre des conditions de travail décentes qui permettent de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle et s'opposera, par tous les moyens, à ce projet qui péjore la qualité de vie des salariées et salariés de la vente et des vendeuses en particulier.

Je tiens enfin à saluer ici à titre personnel et, j'en suis sûre, en votre nom à tous et toutes le courage exemplaire de Marisa. Marisa qui m'a dit être triste d'avoir perdu son travail, mais heureuse de la mobilisation autour de la défense des conditions de travail de ses collègues et du secteur de la vente plus largement. Nous sommes plusieurs ici à pouvoir écrire et dire, haut et fort, sans entraves, notre engagement pour la défense des libertés syndicales et des valeurs fondamentales, mais Marisa a payé le prix cher pour la défense de cette liberté. A elle, à ses collègues anonymes, merci.

Nicole Valiquier

Cette semaine

PS SUISSE

Nouvelles du PSS

ARTICLES

Initiative pour la mobilité douce

Initiative pour les transports publics

La gare principale à la Praille, une utopie ?

GRAND CONSEIL

Horaires des apprenti-e-s
Soutien à Fahad K.

CONSTITUANTE

Une proposition tournée vers l'avenir

MENINGES

Les mots croisés de Tante Adèle

A NE PAS MANQUER!

Cabaret Littéraire
Midi de l'Europe
Film - débat

VIE DU PARTI

Candidature
Commissions
Agenda

Changement d'adresse:
Parti socialiste genevois
Rue des Voisins 15
1205 GENEVE

JAA
1200 GENEVE 2

Sommaire

Rassemblement du 28 mars en soutien à Marisa Pralong : allocution de Nicole Valiquier	1
Edito : le PSG aux côtés des médecins et des professions de la santé	3
Nouvelles du PSS	4
Constituante : une proposition tournée vers l'avenir	5
La mobilité douce vaut bien une initiative	6
Initiative pour les transports publics	7
La gare principale à la Praille : une utopie ?	7
Interpellation urgente écrite : les horaires de travail des apprenti-e-s	8
Réaction : cadeau empoisonné pour les PME et les salarié-e-s genevois-es	9
Soutien à Farad K. requérant d'asile irakien	9
Démocratie : référendum LPP	10
Candidature: Poste de trésorerie du PSG	10
Appel à signer : Comité romand contre les documents d'identité biométriques obligatoires	11
Méninges: Les mots croisés de Tante Adèle	12
Tribune libre : autorité parentale conjointe	13
A ne pas manquer	14
Vie du Parti	15
Agenda	16

Impressum

Réalisation :
Aurore duteil

Maquette :
Label Communications

Edition :
Parti socialiste genevois

Pour les dons :
CCP 12-171-3

Internet : www.ps-ge.ch
e-mail : psg@ps-ge.ch
Tél. 022 338 20 70
Fax 022 338 20 72

Tirage :
1200 exemplaires

Délai pour envoyer vos articles et contributions :

Le Post Scriptum est bimensuel.
Merci de nous faire parvenir suffisamment à l'avance vos contributions.

Le délai de réception de vos textes et informations pour la prochaine parution est fixé au **lundi 20 avril, 12h00**, dernier délai. Nous vous remercions d'avance de vos futures contributions.
Prochain numéro de Post Scriptum, vendredi 24 avril 2009.



Le PSG aux côtés des médecins et des professions de la santé.

Trop c'est trop.

La dictature des assurances, les coups de gueule sans cohérence ni compassion de Pascal Couchepin, éléphant dans un magasin de porcelaine, n'ont que trop duré.

Les Socialistes se battent depuis toujours pour l'accès aux soins pour toutes et tous, pour une véritable approche de prévention et de promotion de la santé, pour une coopération des différentes professions de la santé, au service de l'être humain.

Les coûts de la médecine augmentent, c'est une réalité. La médecine est victime de son succès, puisque l'un des facteurs de coût est le vieillissement de la population, résultat souhaité des efforts pour rester en santé ou recouvrer la santé. L'autre facteur étant le progrès technique (appareils sophistiqués) et le progrès social (coûts salariaux).

Depuis longtemps, les médecins se battent pour une tarification qui ne les réduise pas à des chronomètres. Mais le côté corporatiste de cette lutte a longtemps freiné une véritable solidarité entre la profession médicale et la gauche.

Aujourd'hui le pas est fait. C'est avec conviction que les Socialistes soutiennent l'action de l'AMG pour la qualité de la médecine et des soins. Et les médecins savent que notre soutien est solide et durable : quand les Socialistes s'engagent, on peut compter sur eux ! Qu'on se le dise.

*René Longet
Président*

Nouvelles du PSS



3 avril 2009

Le G-20 élabore un nouvel ordre mondial: au Conseil fédéral de saisir la balle au bond !

À Londres, le sommet du G-20 a dégagé les lignes directrices du correctif que les pays qui le composent entendent appliquer aux excès des marchés financiers. Dès lors, le PS Suisse appelle le Conseil fédéral à s'engager dans sa foulée. À l'instar des décisions prises par le G-20, la Suisse doit également limiter les salaires des dirigeants d'entreprises et mieux protéger l'économie réelle des dérives des marchés financiers. La Suisse doit cesser de tergiverser et le Conseil fédéral, comme ses homologues étrangers, se doit de discipliner les marchés financiers. Son séminaire, mercredi 5 avril, lui en fournira une bonne occasion.

1er avril 2009

Le PS solidaire des médecins de famille.

Le PS Suisse partage les préoccupations des généralistes et leur exprime son soutien à l'occasion, ce mercredi, de leur journée de mobilisation. Le Comité directeur du PS a déjà appelé, voici deux semaines, à la tenue d'une table-ronde nationale et réitère cette invitation. Il juge ainsi impératif que le Département fédéral de l'Intérieur fasse marche arrière. Pour le

PS, la baisse des tarifs d'analyses des laboratoires médicaux engage l'avenir de la médecine de proximité. Un avenir à propos duquel nous devons d'urgence rétablir le dialogue.

29 mars 2009

Le PS Suisse félicite très chaleureusement Corine Mauch, première présidente de la ville de Zurich

Le corps électoral zurichois a choisi: il a élu ce dimanche la candidate socialiste Corine Mauch à la présidence de la ville. Le PS Suisse s'en réjouit et salue le brillant résultat de la nouvelle présidente. Conseillère communale de longue date, aussi expérimentée que compétente, Corine Mauch peut aujourd'hui se targuer d'avoir atteint un double objectif. Elle a ainsi défendu avec succès un mandat occupé depuis 18 ans et sans interruption par un membre du PS, mais est également la première femme à présider l'exécutif de la ville de Zurich. Le PS Suisse lui adresse ses plus sincères félicitations et lui souhaite force, enthousiasme et beaucoup de satisfactions dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

28 mars 2009

Crise, chômage et justice fiscale au centre de l'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse.

(S') investir maintenant pour lutter contre les conséquences de la récession. Le mot d'ordre de la 23e Assemblée des délégué-e-s du PS ce samedi à Neuchâtel qui s'est tout particulièrement préoccupée de l'évolution de la situation sur le front de l'emploi. Après avoir entendu notamment le président du PS Christian Levrat et le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, exprimer leur point de vue face à la crise, les quelque 200 personnes présentes ont approuvé 10 thèses socialistes sur la politique conjoncturelle. Un document qui pose les bases d'une

nouvelle donne sociale et écologique. Une fois déterminées leurs recommandations de vote en vue des votations fédérales du 17 mai, les délégué-e-s socialistes ont également adopté plusieurs résolutions en lien avec la fiscalité. Qu'il s'agisse des mesures à prendre pour en finir avec l'image d'une Suisse havre de l'évasion fiscale où de celles visant à rétablir l'égalité devant l'impôt à l'intérieur de nos frontières.

27 mars 2009

Loi sur l'assurance accident : profiter du coup de frein pour entreprendre une révision vraiment sociale

Dans sa séance de ce jour, la commission du Conseil national pour la sécurité sociale et la santé - CSSS-N vient de rejeter la révision de la loi fédérale sur l'assurance accident (LAA). Ceci signifie provisoirement que le démantèlement antisocial des prestations, tel qu'il était prévu, subit un coup d'arrêt. Ce STOP réjouit le PS suisse, car il permettra d'apporter les améliorations qui s'imposent à cette réforme jusqu'ici ratée de l'assurance accident. Il s'agit notamment d'autoriser la CNA à pratiquer l'assurance complémentaire. Ce faisant, toutes les tentatives de privatiser l'assurance accident doivent être abandonnées irrémédiablement.

www.ps-suisse.ch

Une proposition tournée vers l'avenir

A la suite de la séance «remue-ménages» organisée à Cartigny début mars, quelques membres de l'Assemblée constituante se sont retrouvés afin d'élaborer une proposition permettant d'inscrire dans la suite des travaux des commissions, la préoccupation fondamentale d'un développement équilibré et durable.

Pour partir dans le voyage qui attend la Constituante, je suis heureux que nous ayons pu faire accepter par une majorité de nos collègues cette proposition qui, même avec un énoncé assez général et consensuel, n'a rien de vague.

Avant le début de la séance plénière du 26 mars, les signataires espéraient que leur proposition passerait le cap de l'entrée en matière et permettrait ainsi un premier débat sur une question de fond. Mais nous avons les plus

grandes incertitudes pour la suite. Le fait qu'elle soit acceptée a montré que nous étions parvenus à convaincre par notre travail préalable ou lors du débat, une majorité du bien-fondé de cette démarche. Même les groupes qui s'y sont opposés, se sont prononcés en faveur du principe que nous défendions.

Pour nous, il s'agissait que la Constituante donne un signal fort sur sa volonté de prendre en compte un défi majeur de notre temps, non seulement pour Genève et son avenir, mais pour l'ensemble de notre planète mondialisée. Une Constitution moderne et novatrice ne peut écarter cette préoccupation et refuser de l'inscrire comme fil rouge dans ses réflexions.

Cette proposition ne parle pas seulement d'un développement durable au sens de protection de l'environnement, mais d'une recherche prioritaire d'équilibre entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux, de

l'application d'un principe d'équité entre les générations d'aujourd'hui et de demain, d'ici et d'ailleurs. Une conception intégrée et globale du développement durable pouvant s'appliquer à bon nombre de sujets qui seront traités par les commissions, et pas seulement aux sujets relatifs aux énergies ou au territoire.

Finalement cette proposition a permis, au terme du débat ayant eu lieu entre les membres de la Constituante, de s'engager dans un réel choix politique faisant appel à des valeurs et à une éthique de responsabilité. Un engagement primordial pour la suite des travaux de l'Assemblée constituante.

*Maurice Gardiol, Constituant
et un des initiants de la proposition «Objectif développement équilibré et durable»*

Objectif développement équilibré et durable

Voici le texte de la résolution votée par l'Assemblée constituante du 26 mars 2009 : « Objectif développement équilibré et durable »

Le préambule de la Constitution fédérale met en avant « nos responsabilités envers les générations futures », une volonté qu'elle traduit par le principe du « développement durable », notamment par une action « en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique » (art. 2).

A la lumière de cet engagement, l'Assemblée constituante décide que les commissions thématiques examineront dans quelle mesure les propositions qu'elles traiteront respectent le principe du développement durable.

Pour cet examen, les commissions s'appuient en particulier sur les deux axes suivants :

- La recherche d'équilibre entre objectifs sociaux, économiques et environnementaux
- Le principe d'équité inter-générationnelle et de solidarité intra-générationnelle

Les commissions thématiques mentionneront le résultat de leurs réflexions sur ce thème dans leurs rapports.

Signataires :

Carine Bachmann (Verts et associatifs)

Thomas Büchi (Radical Ouverture)

Boris Calame (Associations de Genève)

Maurice Gardiol (Socialiste-Pluraliste)

Christian Grobet (AVIVO)

Jocelyne Haller (SolidaritéS)

Ludwig Müller (UDC Genève)

Philippe Roch (PDC)

La mobilité douce vaut bien une initiative.

Petite sœur genevoise de l'Initiative des villes lancée en 2008 par l'association actif-trafiC dans cinq villes alémaniques, l'initiative législative encartée dans ce Post Scriptum vise à promouvoir les modes de déplacement non motorisés. Elle propose à cette fin d'inscrire dans une nouvelle «loi sur la mobilité douce», les objectifs et moyens de mise en œuvre d'une politique cantonale d'encouragement des types de mobilité les moins polluants, les plus économes en espace public et en énergie: le vélo et la marche.

Un cadre défini sur le plan national

C'est sur la proposition du secrétariat romand d'actif-trafiC (association de 6'000 membres, laquelle avait lancé en son temps l'initiative fédérale Rétro-traffic, demandant une réduction du trafic individuel motorisé de 50%) que cette initiative cantonale pour la mobilité douce a été élaborée.

Désireuse d'intervenir à nouveau dans le débat politique relatif à une politique de mobilité durable, mais avec de meilleures perspectives de faire aboutir ses demandes, actif-trafiC avait décidé en 2007 de préparer le lancement coordonné de plusieurs «initiatives des villes».

L'analyse à l'origine de ce choix était la suivante: l'engorgement du trafic est non seulement très élevé en milieu urbain, mais c'est également dans les villes que les conditions permettant le report de la mobilité motorisée individuelle vers les transports publics et les modes doux sont les plus favorables.

Par ailleurs la dynamique induite par le cofi-

nancement fédéral des projets d'agglomérations ouvrait l'opportunité d'accélérer les changements en cours par un soutien populaire explicite à une politique durable de la mobilité.

La structure de base proposée initialement par actif-trafiC pour ces initiatives des villes était une transposition de l'initiative des Alpes: dans un but de protection de la population, l'accroissement de la mobilité dans les villes devait être majoritairement absorbé par les transports collectifs et la mobilité douce, l'extension du réseau routier principal faisant, elle, l'objet d'un moratoire.

Une initiative déclinée localement

En Suisse alémanique, une telle initiative des villes – avec des modalités propres à chaque situation locale – a pu être lancée dans cinq grandes villes: initiative municipale à Lucerne, St-Gall, Winterthur et Zurich; initiative cantonale à Bâle. Ces cinq initiatives ont abouti en 2008 encore, et sont actuellement en cours de traitement.

Pour la collecte des signatures, actif-trafiC a généralement bénéficié du soutien des associations environnementales (ATE, PRO VELO, Médecins en faveur de l'environnement, notamment), ainsi que des partis acquis à la mobilité durable, PS et Verts principalement.

L'initiative genevoise

A Genève, les coordinateurs romands d'actif-trafiC ont sciemment privilégié une procédure participative pour arrêter le contenu définitif de l'initiative. En effet, la situation politique cantonale en matière de politique de la mobilité rendait nécessaire un soutien aussi large que possible, si l'objectif est de dépasser les blocages usuels en ce domaine.

Ce processus de concertation a pris plus de temps que dans les villes alémaniques, le groupe de travail ayant modifié les objectifs et le texte de l'initiative à plusieurs reprises.

Mais le choix final de limiter l'initiative cantonale à la promotion de la mobilité douce, et de proposer à cette fin un projet législatif structuré de manière similaire aux autres volets de la politique cantonale de la mobilité (plan directeur des transports publics, du réseau routier, du stationnement) a des aspects clairement positifs: si les objectifs ne sont certes pas des plus ambitieux, ils sont par contre réalistes et de nature à faire avancer concrètement les programmes cantonaux et communaux en matière d'aménagements pour les mobilités douces.

C'est en ce sens que le PSG a décidé de soutenir activement cette initiative, et qu'il vous appelle à la signer et à la faire signer.

Marco Ziegler

Initiative populaire fédérale «Pour les transports publics»

De plus en plus de gens empruntent les transports publics, que ce soit pour aller au travail, à l'école ou en voyage. C'est une bonne nouvelle. Mais les trains, les bus et les trams sont de plus en plus souvent pleins à craquer.

Il est indispensable d'améliorer l'offre. Alors que des idées et des projets existent dans toutes les régions de Suisse, l'argent manque souvent. Par ailleurs, notre système de trans-

port a besoin d'être assaini. Le trafic motorisé est responsable de 34% des émissions de CO₂, coupable de pollution de l'air, de bruit et d'atteintes au paysage. Les transports publics ont là un rôle décisif à jouer, car ils sont plus avantageux d'un point de vue écologique, énergétique et économique.

Pour financer les nouveaux projets d'infrastructure, l'initiative «pour les transports publics» propose de modifier la redistribution des taxes sur les hydrocarbures. Une moitié devrait ainsi être investie pour les chemins de fer et l'autre

pour les routes. À ce jour, 75% est utilisée pour les routes et 25% seulement pour les transports publics.

En cas d'acceptation, l'initiative apporterait une contribution substantielle de 800 millions de francs par an, permettant ainsi la réalisation des projets urgents dans les 20 à 25 prochaines années, sans nouvel impôt, taxe supplémentaire pour les automobilistes, ni majoration du prix des billets de transports publics.

PS Suisse

La gare principale à la Praille: une utopie ?

Comme on l'a vu ces dernières semaines, le projet PAV est encore «mouvant» ; mais quel qu'il puisse être, son développement s'inscrira dans une agglomération où le trafic atteint progressivement la saturation. Or, de toute évidence, l'aménagement de ce grand périmètre contribuera naturellement à augmenter le nombre des déplacements.

Il est donc primordial de miser aujourd'hui sur la meilleure absorption possible de ceux-ci par les différents modes collectifs de transports, donc de choisir le meilleur lieu - dont une gare - capable de polariser à l'avenir les échanges modaux entre lignes urbaines (déplacements pendulaires de 1 à 15 km.) et le train (déplacements pendulaires jusqu'à 60 km.). Et il serait nécessaire, cohérent et économique que cette même gare accueille les grandes

lignes actuelles et futures.

Aujourd'hui, c'est Cornavin qui joue ce rôle, et pas mal. Mais la saturation guette et ce lieu, récemment réaménagé, ne peut guère absorber davantage. Or, pour les CFF - que l'urbanisme autour de ses gares ne semble guère intéresser - ce rôle de « Cornavin gare centrale » est une option aussi unique que la pensée du même nom.

Pourquoi font-ils recours contre le projet d'aménagement que la Ville consacre à Montbrillant ? Pour élargir encore l'emprise de leurs voies sur un périmètre bâti et routier déjà engorgé ! Aux CFF, l'insuffisance budgétaire rétrécit la vision de l'avenir.

En réaménageant le périmètre PAV, on doit saisir cette formidable occasion qui se présente (avec le rail déjà sur place !) : doter Genève d'un second pôle TPG - CFF / SNCF, qui deviendra vite le premier, tant son potentiel est important : - pour les « pendulaires », le bassin captif compte Chancy-Pougny, Saint-Julien, Anne-

masse, la vallée de l'Arve inférieure et le Bas-Chablais ;

- pour les « pendulaires » plus éloignés et pour les voyageurs des grandes lignes, c'est la destination plus facilement réalisable de nouvelles lignes : le « barreau sud » (Lyon, Marseille, l'Espagne) et la ligne du Tonkin, (l'Italie par la rive sud du Léman, ce qui soulagerait d'autant celle de Genève-Lausanne, déjà très chargée, et surtout, desserte de Thonon, Evian, et du Valais par un train régional.

Et de surcroît, cette gare principale du bassin genevois accroîtrait l'emprunt du CEVA par les « pendulaires » mieux que Cornavin ne pourra jamais le faire. Alors quoi ? Ne convient-il pas d'intégrer cette proposition (que je ne suis - et de loin - pas seul à soutenir), dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise ?

Jan Doret, membre de la commission d'urbanisme du PSG

Interpellation urgente écrite

Horaires de travail des apprenti-e-s

Il y a quelques semaines, le syndicat UNIA a communiqué les résultats d'une enquête effectuée à Genève début 2008 consacrée à «la fréquence et aux conséquences des horaires variables ou atypiques pour les apprentis » dans les branches suivantes : la coiffure, le commerce de détail (y compris les assistant-e-s en pharmacie), la restauration, la boulangerie et la pâtisserie-confiserie.

En effet, le 1er janvier 2008 est entrée en vigueur la modification de la loi fédérale sur le travail (LTr), avec pour conséquence l'abaissement de l'âge de protection des jeunes travailleurs-travailleuses et des apprenti-e-s de 20 à 18 ans.

Ainsi, cette enquête avait notamment pour but de faire un état des lieux de la situation au moment du changement (les réponses portant sur la période antérieure à la modification législative) et, ainsi, de mieux cibler les professions à risques.

Ses principaux résultats sont pour le moins inquiétants... Ainsi, en ce qui concerne l'horaire de travail, il est constaté que :

- Tous métiers confondus, les apprentis sont près de 40% à ne recevoir que rarement ou jamais leur planning à l'avance ; dans la coiffure, ce chiffre atteint 57% ;
- Plus de la moitié disent travailler régulièrement plus de 9 heures par jour ; chez les cuisiniers et les pâtisseries-confiseurs, c'est même le cas pour la quasi-totalité des moins de 20 ans ;
- La durée du repos quotidien (au moins 12 heures d'affilée) n'est pas respectée pour 50% des moins de 20 ans (43% tous âges confondus).

Le travail de nuit est interdit de manière générale pour les jeunes et les apprenti-e-s. Des dérogations (variables selon les professions) sont toutefois possibles pour les secteurs de la boulangerie, de la pâtisserie-confiserie et de la restauration. Un problème important a été relevé auprès des apprenti-e-s de la pâtisserie-confiserie parmi celles et ceux qui travaillent de nuit (39%), près de la moitié travaille régulièrement (c'est-à-dire au moins 1 fois par mois) la nuit précédent la journée d'école !

Le travail du dimanche est en principe lui aussi interdit, avec des autorisations spécifiques dans les mêmes branches. À ce propos également, l'enquête montre des problèmes pour le secteur de la pâtisserie-confiserie. Elle révèle en outre quelques situations où des apprenti-e-s travaillent le dimanche sans autorisation spécifique dans la vente, la pharmacie et la coiffure.

Selon l'enquête menée, plus du tiers des apprenti-e-s interrogé-e-s, déclare connaître des problèmes de santé liés aux horaires de travail.

L'enquête met également en lumière les conséquences sur la santé des apprenti-e-s de cette situation. Ainsi, plus du tiers déclare connaître des problèmes de santé liés aux horaires de travail. La fatigue, le stress, les douleurs musculaires, les maux de tête et de ventre touchent notamment plus de la moitié des personnes interrogées et ce, souvent, de manière régulière. Les secteurs les plus touchés sont particulièrement la pâtisserie-confiserie et la coiffure.

Au bout du compte, cette enquête a permis de cibler les branches où les résultats sont les plus inquiétants, à savoir les secteurs de

la coiffure et de la pâtisserie-confiserie, mais aussi celui du commerce de détail (y compris les assistant-e-s en pharmacie) ou des problèmes non-négligeables existent.

En conséquence, le groupe socialiste a déposé une interpellation urgente qui demande ce qu'entend faire le Conseil d'État pour faire respecter les dispositions légales concernant l'horaire des apprenti-e-s, puisque la loi impose au canton une mission de surveillance.

*Anne Emery-Torracinta
Cheffe de groupe*

Réactions

Cadeau empoisonné pour les PME et les salarié-e-s genevois-es

Communiqué de presse du 24 mars 2009.

Visant un coup de pub électoraliste, l'Entente utilise le Parlement pour imposer une solution qui dérégulerait encore plus les conditions de travail dans la vente et le commerce de détail.

Alors qu'il existe déjà une ouverture en soirée durant la semaine (dont le succès est loin d'être évident) et différentes possibilités de faire ses courses le dimanche, on ne voit aucune nécessité d'ouvrir les magasins jusqu'à 20h du lundi au vendredi, et le samedi jusqu'à 19h. Cette proposition ne répond à aucune demande réelle.

Par contre ses coûts aussi bien économiques que sociaux, sont largement minimisés par les proposant. Tout ce qu'une telle proposition peut apporter, ce sont des heures de travail supplémentaires pour les petites et moyennes entreprises, et des horaires encore plus difficiles à gérer pour les salarié-e-s de la branche.

Simplement pour offrir la possibilité de toujours consommer plus, est-il admissible de bouleverser encore davantage la vie de nombreuses et nombreux salarié-e-s et de fragiliser leur vie de famille?

Le PSG ne laissera pas démanteler les droits des salarié-e-s au moment où leurs condi-

tions se détériorent en raison de la crise. Les Socialistes s'opposent à cette tentative de passer en force au lieu de respecter le dialogue entre partenaires sociaux.

Ils et elles s'engagent pour une économie au service de l'être humain et non pour une économie dont la fuite en avant risque d'emporter les valeurs humaines.

Les régulations sociales en sont un élément essentiel.

René Longet, Président

Soutien à Fahad K., requérant d'asile irakien.

Communiqué de presse des Socialistes du jeudi 26 mars 2009. Les Socialistes ont appris avec consternation l'arrestation de M. Fahad K., principal protagoniste du film La Forteresse, lundi 23 mars, à Zurich.

Ils et elles sont particulièrement inquiets quant au sort de ce jeune requérant d'asile irakien qui risque d'être renvoyé, via la Suède, en Irak, où sa vie est en grand danger.

Les député-e-s socialistes alertent les autorités du canton de Genève. Ils déposent une résolution invitant le Conseil d'Etat à faire part le plus rapidement possible aux autorités zurichoises

et fédérales, ainsi qu'à l'Office fédéral des migrations :

- de sa très vive inquiétude sur le sort de M. Fahad K. ;
- de sa volonté de ne pas expulser M. Fahad K. vers la Suède ;
- de voir la Suisse entrer en matière sur sa demande d'asile.

Le groupe socialiste a demandé l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence à la session du Grand Conseil du 3 avril prochain. Ils espèrent un large soutien du parlement sur ce dossier particulièrement choquant.

René Longet, Anne Emery-Torracinta

Lors de la session du jeudi 2 avril, le traitement en urgence a été malheureusement refusé (seuls les Verts et le PDC ayant soutenu les Socialistes).

De plus, on apprenait ce même jour que Fahad avait été expulsé en Suède.

Le groupe socialiste maintiendra sa résolution afin de pouvoir redire publiquement son indignation par rapport à la politique d'asile menée par la Suisse.

Démocratie

Référendum contre la révision de la Loi sur la prévoyance sociale !

Le référendum contre la révision de la Loi sur la prévoyance sociale a abouti.
Plus de 150'000 citoyennes et citoyens ont en effet dit

NON au démantèlement des assurances sociales et à la réduction des rentes.

Les signatures seront déposées le 8 avril prochain.

Je remercie chaleureusement, au nom du comité référendaire, les sections et celles et ceux qui se sont engagé-e-s sur le terrain, puisque le PSG a recueilli 1172 signatures et me réjouis de vous retrouver dans la campagne de votation avec le même enthousiasme !

*Nicole Valiquer
représentante du PSG au comité référendaire*

Candidature

Trésorier / Trésorière du PSG

Suite à la démission pour motifs d'incompatibilité dans l'emploi du temps du titulaire, le Bureau du PSG cherche un-e camarade pour le poste de trésorier/ère. Le-la trésorier-ère a pour mission principale :

- de veiller aux finances du Parti, et notamment de suivre l'évolution des dépenses courantes;
- d'élaborer les budgets pour les campagnes de votations et d'élection;
- de présenter chaque année un rapport des comptes ainsi qu'un budget annuel ainsi qu'un budget quadriennal à chaque début de législature cantonale.

Le-la trésorier/ère est membre du Comité directeur ainsi que du Bureau du PSG: il-elle participe de près à la gestion quotidienne du Parti. Il-elle est appuyé-e dans son travail par le secrétariat, en particulier par la secrétaire générale et la comptable. Ce poste, qui demande quelques disponibilités et des connaissances en matière de comptabilité, est un poste militant. Conformément à nos statuts, le-la trésorier/ère sera désigné-e lors d'une prochaine assemblée générale du PSG dont la date doit encore être fixée.

Toutes les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) au PSG

d'ici au **lundi 20 avril 2009**

par courriel : candidature@ps-ge.ch (avec accusé réception si possible);
ou par courrier postal: 15 rue des voisins - 1205 Genève.

Pour toute information, vous pouvez contacter Aurore Duteil, secrétaire générale: aurore.duteil@ps-ge.ch.

Appel à signer

Comité romand contre les documents d'identité biométriques obligatoires
Place Chauderon 5 - 1003 Lausanne
A toutes les personnes Intéressées

Votation du 17 mai 2009

Appel à signatures contre les documents d'identité biométriques obligatoires

Mesdames et Messieurs,

Le 17 mai prochain, le peu
suisses. Or, les mesur
les Etats-Unis.

- Ainsi, il ne sera plu

seront équipés des installations adéquates. Familles et personnes âgées devront se rendre à l'autre bout du canton pour obtenir une simple carte d'identité.

- Il est prévu que ces d

naissance, taille, etc, de même que photos et empreintes digitales aujourd'hui, probablement iris et ADN demain.

- Toutes ces données seront centralisées dans une base de donnée nationale, pratique uniquement réservée aux criminels actuellement, ainsi que dans les autres Etats démocratiques qui nous entourent.

- Techniquement, la sécuri

distance et c

- Le projet de loi autorise les autorités fédérales à donner accès à ce fichier à qui bon leur semble (entreprises privées, services de police étrangers,...), sans contrôle démocratique.

Les signataires appellent à voter NON le 17 mai au référendum contre les passeports biométriques et demandent que :

- les documents d'identité soient délivrés par la commune,
- il soit toujours possible de se procurer passeports et cartes d'identité sans technologie biométrique,
- la liste des organismes ayant accès à ces données soit publique et strictement limitée,
- le Conseil fédéral abandonne l'idée de centraliser ces données dans un fichier national,
- le projet de passeports biométriques suisse n'aille pas au-delà des directives européennes en la matière.

Nous vous invitons à signer l'appel en retournant le coupon-réponse ci-dessous d'ici au 1er mai à 18h par fax, poste ou mail à

CCP 17-255504-4

Comité contre les documents d'identité biométriques obligatoires
Place Chauderon 5 -1003 Lausanne
info@passbio.ch ou fax 021 320 76 10

Coupon d'inscription à l'appel

Je m'engage à verser la somme de 50 francs au Comité et accepte la diffusion de mon nom par un appel dans la presse.

Nom :..... **Prénom :**.....

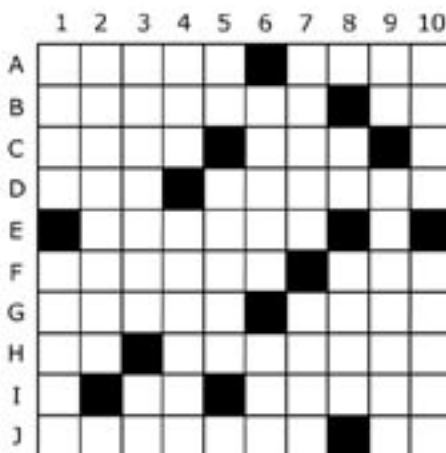
Orga/Assoc :..... **Fonction**
(ou métier) :.....

Adresse :..... **NPA, Localité :**.....

Adresse électronique :..... **Numéro de téléphone :**.....

Date & lieu :..... **Signature :**.....

Les mots croisés de Tante Adèle



Solutions de la grille précédente

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	A	P	E	R	C	E	V	O	I	R
B	D	I	M	E	■	X	E	R	E	S
C	U	P	P	E	R	C	U	T	■	T
D	L	I	O	D	■	O	T	■	O	■
E	T	T	C	■	E	N	■	A	V	E
F	E	■	H	E	R	M	I	N	E	S
G	R	I	A	■	G	U	A	I	S	■
H	E	R	G	S	O	N	S	■	■	S
I	■	M	E	N	T	I	O	N	N	E
J	D	A	■	A	S	E	■	O	U	T

Horizontalement

- A:** Chacune des couleurs du blason.- Chef de l'instruction public.
B: Les aînés sont un de ses soucis.- Met tout le monde d'accord.
C: Drame en Espagne.- Petite mesure de travail.
D: Ses appels partaient en fumée.- Adversaire redouté.
E: Celle du sort est une réalité cruelle.
F: Son lait était très apprécié.- Prénom arabe.
G: Son âne culotte était célèbre.- Porte extérieure d'une maison.
H: Le contrer est difficile.- Nécessité d'agir vite.
I: Pronom personnel.- Tirer du néant.
J: Groupe de neuf personnes.- Entrée de service.

Verticalement

- 1:** Ses mâchoires sont solides.- A été trompé.
2: Actif pour le développement de la Genève internationale.
3: Elles portent le sang aux organes.- Est dans le vent.
4: Servit de nourrice à Dionysos.- Pore à la surface des éponges.
5: Article défini.- Peintre et graveur belge.
6: Renonce à reconnaître.- Quelques consonnes de Gacondi.
7: Ville fédérale.- Il n'a pas encore ses premiers bois.
8: On l'appelait aussi Gaïa.- Ancienne mesure de longueur.
9: Devant Paso.- Petites méchancetés.
10: Jeu de cartes.- Son val vient d'être le théâtre d'exploits sportifs.

Tribune libre

Autorité parentale conjointe Saluons la vision progressiste du Conseil fédéral

Aujourd'hui en Suisse, un mariage sur deux se termine par un divorce, avec les conséquences émotionnelles, financières et juridiques que l'on sait. Victimes co-latérales de ces ruptures, les enfants mineurs de parents séparés se retrouvent bien malgré eux dans une situation de souffrance et d'insécurité. Car si pour les adultes le divorce peut se passer relativement bien, pour un enfant, la séparation de ses parents constitue toujours un profond bouleversement.

Comment rendre cette situation moins douloureuse pour l'enfant ? En garantissant, lorsque cela est souhaitable, le maintien du triangle mère-père-enfant, répondent les psychologues. Ou autrement dit, en permettant à l'enfant de conserver des liens avec ses deux parents. L'instauration d'une autorité parentale conjointe (qui ne doit pas être confondue avec la garde de l'enfant), garante d'une implication égale du père et de la mère dans l'éducation de l'enfant, participe au maintien de cet équilibre des relations avec l'enfant. Des études menées en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, pays où la loi pose ce principe en cas de séparation, le démontrent.

Conférée aux deux parents du temps du mariage - donc aussi pendant la séparation qui précède le divorce - et à la mère si les parents ne sont pas mariés, l'autorité parentale est traditionnellement attribuée à la mère en cas de divorce, même si depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce en janvier 2000, il est possible au juge d'attribuer l'autorité parentale conjointe, sous réserves de conditions préalables, dont l'accord de la mère. De fait, l'autorité parentale conjointe reste relativement rare, même si la proportion augmente. Entre 2000 et 2007, l'autorité parentale conjointe après divorce est passée de 15% à 34%. Les mères continuent à en être les principales bénéficiaires (60% des cas) 5% pour les pères.

L'expérience acquise en qualité d'avocat - mais aussi comme père de 4 enfants - me convainc de ce que l'attribution de l'autorité

parentale conjointe favorise le cadre normatif pour l'enfant et l'équilibre des rapports entre l'enfant et chaque parent. C'est en ce sens que je salue aujourd'hui le projet de révision mis en consultation par le Conseil fédéral. Par sa proposition du 28 janvier 2009, prévoyant que les parents divorcés ou séparés continuent à exercer conjointement l'autorité parentale, le Conseil fédéral soumet une solution qui répond à l'évolution des mœurs, qui correspond à l'évolution du cadre légal dans nombre de pays européens et qui contribue à améliorer l'égalité du père et de la mère dans le rapport à l'enfant. La proposition du Conseil fédéral vise aussi les parents non mariés, ce qui permet d'éviter les discriminations entre enfants en fonction du statut marital choisi par les parents. Cette modification contribuera à n'en pas douter à l'amélioration de la prise en charge égalitaire des enfants au sein du couple, avant comme après le divorce ou hors mariage. Cet objectif étant

Au-delà du principe, le Conseil fédéral pose toute une série de cautions légales qui permettent, dans des cas difficiles et lors de contentieux, de trouver une solution adéquate avec l'attribution de l'autorité parentale seulement à l'un des conjoints. L'intérêt de l'enfant est une fois encore au centre de la préoccupation de l'exécutif fédéral.

Pour le bien des enfants, pour le droit des pères, comme pour stimuler une réelle égalité d'engagement de chaque parent envers les enfants au sein du couple, saluons le projet du Conseil fédéral.

Carlo Sommaruga, Conseiller national

Article paru dans la rubrique l'Invité de la Tribune de Genève du 4 mars 2009

Film - débat

La Coordination genevoise contre l'exclusion et la xénophobie (StopEX), en partenariat avec le Courrier, est heureuse de vous inviter à une soirée exceptionnelle:

**Home Sweet Home
Le régime migratoire
helvétique
de Charles Heller**

**Première officielle
du film**

**Mardi 21 avril à 19h
Maison des Associations,
salle Gandhi,
15 rue des Savoises**

Synopsis: Un jeune homme, requérant d'asile, noir, est victime de violence policière, en Suisse. Pourquoi? Quelle est sa condition sociale et politique? Quels sont les acteurs et les processus qui la déterminent? Tentant de répondre à ces questions, ce film nous plonge dans l'histoire des migrations, de la politique migratoire, et du racisme en Suisse.

Tandis qu'au même moment se déroulera à Genève la conférence des Nations unies sur le racisme «Durban II», Home Sweet Home donne une voix et un visage aux victimes actuelles du racisme dans notre pays. La séance (1'30) sera suivie d'une courte prise de parole de la Coordination genevoise StopEX.

Le public sera ensuite invité à participer à un débat en présence du réalisateur ainsi que de nombreuses associations et intervenant-e-s du film. Modération: Noémi Michel (UniGE).

Vie du Parti

Pour le respect des droits et des libertés syndicales chez Manor.

Les actions pour la réintégration de Marisa Pralong et la liberté syndicale comme droit fondamental se poursuivent.

Les piquets de protestation ont lieu

**chaque jeudi de 12h à 13h30
d'ici au 1er mai.**

Merci de vous inscrire auprès de cedric.kamerzin@unia.ch et de participer à l'action « carte postale » que vous pouvez signer et envoyer au siège principal de Manor à Bâle. Ces cartes sont disponibles auprès d'Unia ou du PSG.

Nicole Valiquer
représentante du PSG
au comité de soutien à Marisa Pralong

Stands

Des stands sont organisés dans le cadre de la campagne de récolte pour

**L'initiative populaire
cantonale**

**«Pour une véritable politique
d'accueil de la Petite enfance».**



**et dans le cadre des
votations du 17 mai**

Alors venez nous rejoindre!

Stands du PSG

Samedi 18 avril de 10h à 14h
Coop Eaux-Vives 2000

Samedi 25 avril, de 10h à 14h
Migros Place de la navigation

Section Ville de Genève

Vendredi 24 avril de 17h à 19h
Migros Plainpalais centre (64 rue de Carouge)

Section Plan les Ouates

Samedi 25 avril, de 10h à 12h
Place des Aviateurs

Commission développement durable, environnement et Énergie.

La prochaine séance de la Commission Santé aura lieu

**Mardi 21 avril à 19h30
Au local du PSG, 15 rue des Voisins
Code 2108A**

Ordre du Jour

- 1) Organisation d'une demi journée de Formation / Journée d'études du PSG.
- 2) Propositions concrètes de la commission par rapport au Programme du PSG
- 3) DIP : Intégrer la perspective du développement durable dans l'enseignement.
- 4) Organiser un débat sur le DD avec nos candidats au CE et GC et avec des invités de Berne, Zurich et France.
- 5) Outils de gouvernance pour le projet d'agglomération FVG
- 6) Divers

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées.

Merci de confirmer votre présence par SMS au 079-406-46-03

Par e-mail: albertoperez@bluewin.ch
Alberto Perez Iriarte, président de commission.

Coordination des sections.

La prochaine séance de la Coosec aura lieu

**Mardi 22 avril à 19h30
Au local du PSG, 15 rue des Voisins
Code 2108A**

Pour plus d'informations, contactez
Carole-Anne Kast : ca.kast@onex.ch
Prunella Carrard : psg@ps-ge.ch

Commission urbanisme

La prochaine séance aura lieu

**Jeudi 23 avril 2009 à 20h30
Au local du PSG
15 rue des Voisins
Code 2108A**

Ordre du jour
Projet PAV, suite
Retour sur l'AG de Vernier

Pour plus d'informations, contactez
Nicole Valiquer: n.valiquer@bluewin.ch
Claude Uldry: uldry@o-u.ch
Co-présidents

Commission constituante

La prochaine séance aura lieu

Jeudi 23 avril 2009 à 20h15

**ATTENTION
La séance aura lieu à la
Maison des associations
Salle Thomas Sankara
Rue des Savoie 15**

Pour plus d'informations, contactez
Véronique Pürro
veronique.purro@gc.ge.ch

A ne pas manquer

Cabaret littéraire avec repas à Chêne Bougeries

Une autre manière de faire de la politique, ça existe. Nous avons voulu aller à la rencontre des habitants avec des mots qui disent autrement nos valeurs profondes, des mots qui fondent notre démarche et notre combat.

La politique comme valeur humaniste avec des phrases de tous les jours, mais aussi ceux des poètes du répertoire. Forts de cette réflexion, Danielle et Léon Meynet et Tina Bisanti organisent

Samedi 16 mai à 19h

un cabaret lecture de textes d'auteurs ou

personnels sur le thème :

Murmures et Chuchotements

Ce thème vous inspire, vous avez un certain talent pour la lecture, le théâtre, la musique (accordéon, piano électrique, flûte, saxo, ... en solo le lieu n'est pas très grand !), vous avez envie de vous exprimer,

Contactez **Danielle MEYNET**
pour de plus amples renseignements
Courriel : <daniellemeynet@hotmail.com>
au plus tard à la mi-avril.

Les textes qui traitent du thème devront avoir entre 5 à 7 minutes, ou... moins....

Trois répétitions seront nécessaires. Le cabaret sera largement ouvert à la population et aux ami-e-s. Alors... Pressez-vous de réagir !

Midi de l'Europe

L'Institut européen de l'Université de Genève a le plaisir de vous convier au prochain «Midi de l'Europe»

Jeudi 30 avril 2009

de 12h15 à 13h45

sur « La Suisse dans la tourmente : le secret

bancaire a-t-il encore un avenir ? »

Lieu: Les Salons, rue Bartholoni 6 (à proximité de Uni-Dufour)
Site internet: <http://www.unige.ch/ieug/plate-forme/midis/Midis2008.html>

Entrée libre.

Vous êtes cordialement invités à assister à cette conférence.

Les Midis de l'Europe sont organisés avec le soutien du Département du Territoire de la République et Canton de Genève.

Contact : Frédéric Esposito, responsable de la Plate-forme Europe
Frederic.Esposito@unige.ch

avec **Bernard Bertossa**, ancien procureur général de la République et canton de Genève (1990 à 2002) et juge au Tribunal pénal fédéral (2003-2007)

Agenda

Vendredi 10 avril-vendredi 17 avril

**Vacances de Pâques,
secrétariat du PSG fermé.**

Lundi 20 avril

20h: Comité directeur (V1)

Mardi 21 avril

19h30: Commission développement durable,
environnement et énergie (V1)

Mercredi 22 avril

19h30 : Coosec (V1)

Jeudi 23 avril

20h15: Commission constituante (Maison des
associations)
20h30: Comité PSVG (V1)
20h30 : Commission urbanisme (V2)

Lundi 27 avril

20h: Groupe FASe/GIAP(V1)

Vendredi 1er mai

**Manifestation
journée revendicative
internationale des travailleurs
et travailleuses.**

11h: Commémoration à la Pierre
15h: Départ du cortège (boulevard James Fazy)
15h45: Allocutions à la fontaine du Molard
17h: parc des Bastions, partie festive

Plus d'informations dans le prochain numéro
du Post Scriptum et bientôt sur le site internet
du PSG !

Abréviations :

V1 = 15 rue des Voisins, grande salle V2 = 15 rue des Voisins, petite salle

Lundi 4 mai

20h: Comité directeur (V1)

Jeudi 7 mai

18h30: Commission prospective (V2)
20h30: Caucus PSVG (V1)

Lundi 11 mai

19h30: Caucus PSG (V1)

Mardi 12 et mercredi 13 mai

Séances du Conseil municipal Ville de Genève

Jeudi 14 et vendredi 15 mai

Séances du Grand Conseil

Dimanche 17 mai

Votations fédérales et cantonales

Lundi 18 mai

20h15: Commission économie, emploi,
finances (V2)

Lundi 25 mai

20h: Comité directeur (V1)

Mardi 26 mai

19h30: Commission santé (V2)

Jeudi 28 mai

20h30: Comité PSVG (V1)
20h30: Commission urbanisme (V2)

INFORMATIONS

Secrétariat du PSG

**A l'occasion des vacances
de Pâques,
le secrétariat
du Parti socialiste
genevois**

**sera fermé du
vendredi 10 avril au
vendredi 17 avril**

**Nous serons de retour dès le
lundi 20 avril 2009**

Prochain numéro de Post Scriptum

**Le délai de réception de vos
textes et informations pour la
prochaine parution du Post
Scriptum est fixé**

**au lundi 20 avril 2009,
12h00, dernier délai.**

**Nous vous remercions d'avance
de vos futures contributions.**

**Prochain numéro
Vendredi 24 avril 2009**